

**DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE**  
**COMMUNE DE PETOSSE**

L'an deux mil vingt-deux, le 1<sup>er</sup> juillet, le Conseil Municipal de PETOSSE a été convoqué par M. Yves-Marie BOUCHER, Maire, pour le 07 juillet 2022.

**ORDRE DU JOUR :**

- Budget Principal – Décision modificative
- Ecole :
  - ✓ Validation devis Structure de Jeux
  - ✓ Validation devis mobilier
  - ✓ Validation devis Stores
- Travaux Ecole : Validation des avenants
- Lotissement « Les Vignes » T4 : choix du nom de la rue
- Présentation des projets pour l'année 2023
- Questions diverses

**SÉANCE DU 07 JUILLET 2022**

**Nombre de conseillers**

**En exercice :** 14  
**Présents :** 9

Le 07 juillet 2022 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

**Présents :**

BARBIER Florian, BARRAUD Jacky, BASTIEN Patrick, BOUCHER Yves-Marie, BOUGUÉ Christian, COUÉ Nadine, PELLETIER Claude, PELLETIER Louissette, RENAUDIN Magalie

**Absents excusés :** BELKADI Florian, FONSECA Jorge, POTHIER Marie-Corinne,

**Absents excusés avec pouvoir :** BOBINEAU Stéphanie à PELLETIER Louissette  
TOUCHARD Anne-Laure à RENAUDIN Magalie

**Secrétaire de séance :** BOUGUÉ Christian

**Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte rendu de la précédente séance qui est approuvé à l'unanimité.**

**N° 2022JUIL-41 – BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE**

Dans le cadre de la Décision Modificative Budgétaire n° 1 de l'exercice 2022, sur le Budget Principal, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de procéder à divers ajustements de crédits en section de fonctionnement et d'investissement, le tout figurant dans le tableau ci-dessous :

**FONCTIONNEMENT**

Article	Nature - Désignation	Montant	
		Dépenses	Recettes
73224	Fonds Départ. Des DMTO		+ 25 000 €
023	Virement à la section d'investissement	+ 25 000 €	

## INVESTISSEMENT

Article	Nature - Désignation	Montant	
		Dépenses	Recettes
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		+ 25 000 €
2031-OP 12	<i>Etude - Travaux de Voirie</i>	- 6 000 €	
2031-OP 20	<i>Etude – Bâtiments divers</i>	+ 9 000 €	
2111	<i>Terrains nus</i>	+ 15 000 €	
2135- OP 12	<i>Travaux d'aménagement</i>	- 10 000 €	
2151- OP 12	<i>Travaux d voirie</i>	- 5 000 €	
2188- OP 16	<i>Matériels</i>	+ 15 000 €	
2313- OP 20	<i>Bâtiments divers</i>	+ 7 000 €	

Après délibération, le Conseil Municipal **ADOpte**, à l'unanimité, la décision modificative n°1 sur le Budget Principal tel que proposée.

### N° 2022JUIL-42– ECOLE : VALIDATION DEVIS STRUCTURE DE JEUX

Dans le cadre d'un aménagement d'une aire de jeux dans la cour de l'école et après avoir étudié plusieurs propositions, Mme Magalie RENAUDIN, 1<sup>ère</sup> Adjointe, présente l'offre retenue en commission Enfance- Jeunesse, de MANUTAN COLLECTIVITÉ pour un montant de 4 362,41 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de retenir l'offre de MANUTAN COLLECTIVITÉS, pour l'achat d'une pyramide spirale et d'un panneau d'information pour l'aménagement d'une aire de jeux, pour un montant de 4 362,41 € HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires pour ce projet.

### N° 2022JUIL-43– ECOLE - VALIDATION DEVIS MOBILIER

Dans le cadre des travaux de rénovation de l'école, et plus particulièrement du réaménagement de la bibliothèque, plusieurs fournisseurs ont été consultés pour l'achat de mobilier.

Après avoir étudié les différentes propositions, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** de retenir l'offre de MANUTAN COLLECTIVITÉS pour un montant de 1 221,39 € HT.

### VALIDATION DEVIS STORES

Point reporté au prochain Conseil

### N°2022JUIL- 44 - TRAVAUX ECOLE : VALIDATION DES AVENANTS

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire, la MOE, les lots 1, 2, 3, 5, 6 doivent l'objet d'un avenant.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Vu le code des marchés publics,

Vu du marché conclu en application des délibérations du Conseil Municipal n°2021SEPT-46 du 06/09/2021 et n°2021OCT-59 du 20/10/2021 relatives à l'approbation du projet de rénovation énergétique du groupe scolaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ✓ **DÉCIDE** de conclure les avenants suivants :

**MOE – Architecte : Avenant n° 1 : plus-value d'un montant de 8 215,75 € HT qui a pour objet les honoraires de la phase 2**

Attributaire : Cabinet d'Architecte THIBAUT -POCHON – 8 Quai Victor Hugo 85200 Fontenay-le-Comte  
Marché initial du 22/06/2021 : montant 27 850,00 € HT  
Avenant n° 1 objet de la présente délibération : plus-value de 8 215,75 € HT  
Nouveau montant de marché : 36 065,75 € HT

**Lot 1 - GROS OEUVRE : Avenant n°1 : Moins-value d'un montant de 22 788,97 € HT qui a pour objet diverses modifications**

Attributaire : J. GAUTIER Maçonnerie – 24 Rue des Érables 85570 Petosse  
Marché initial du 30/09/2021 : montant 103 019,24 € HT  
Avenant n° 1 objet de la présente délibération : moins-value de 22 788,97 € HT  
Nouveau montant de marché : 80 230,27 € HT

**Lot 2 - COUVERTURE : Avenant n°1 : Plus-value d'un montant de 2 408,75 € HT qui a pour objet fourniture et pose de volige**

Attributaire : J. GAUTIER Maçonnerie – 24 Rue des Érables 85570 Petosse  
Marché initial du 30/09/2021 : montant 22 427,22 € HT  
Avenant n° 1 objet de la présente délibération : plus-value de 2 408,75 € HT  
Nouveau montant de marché : 24 835,97 € HT

**Lot 3 - MENUISERIES EXTÉRIEURES ET INTÉRIEURES :**

**Avenant 1 : Plus-value de 1 429,63 € HT**

**Avenant 2 : Plus-value de 2 325,00 € HT**

**Avenant 3 : Plus-value de 533,000 € HT**

**Avenant 4 : Plus-value de 3 404,89 € HT qui ont pour objet de diverses modifications d'aménagement de placards, réparation de portes**

Attributaire : SAS COUDRONNIERE – 91 Route de la Bironnière 85200 MERVENT  
Marché initial du 30/09/2021 : montant 53 018,23 € HT  
Avenant n° 1 objet de la présente délibération : plus-value de 1 429,63 € HT  
Avenant n° 2 objet de la présente délibération : plus-value de 2 325,00 € HT  
Avenant n° 3 objet de la présente délibération : plus-value de 533,00 € HT  
Avenant n° 4 objet de la présente délibération : plus-value de 3 404,89 € HT  
Nouveau montant de marché : 60 710,75 € HT

**Lot 5 - REVETEMENT SOLS :**

**Avenant n°1 : Plus -value d'un montant de 703,05 € HT**

**Avenant n°2 : Plus-value d'un montant de 11 991,29 € HT qui ont pour objet la réparation du sol de la salle de motricité et la réfection du sol de la bibliothèque**

Attributaire : GUILLEMET PEINTURE – 27 Rue Raymond Vinet 85200 Fontenay-le-Comte  
Marché initial du 02/11/2021 : montant 17 058,46 € HT  
Avenant n° 1 objet de la présente délibération : plus-value de 703,05 € HT  
Avenant n° 2 objet de la présente délibération : plus-value de 11 991,29 € HT  
Nouveau montant de marché : 29 752,80 € HT

**Lot 6 – PEINTURE : Avenant n°1 : Plus-value d'un montant de 1 734,63 € HT qui a pour objet divers travaux de traitement antimousse**

Attributaire : SARL VEQUAUD Bernard – ZA Le Moulin Courillon 85370 Nalliers  
Marché initial du 30/09/2021 : montant 9 158,39 € HT  
Avenant n° 1 objet de la présente délibération : plus-value de 1 734,63 € HT  
Nouveau montant de marché : 10 893,02 € HT

✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les avenants considérés ainsi que tous les documents nécessaires.

## **N° 2022JUIL-45- LOTISSEMENT « LES VIGNES » T4 : CHOIX DU NOM DE LA RUE**

Monsieur le Maire informe qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner à la rue créée, desservant le lotissement.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du CGCT aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes) le travail des préposés de la poste et d'autres services publics et commerciaux, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Plusieurs propositions de noms de rue et la numérotation des habitations sont présentées au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination d'une rue :

- **VALIDE** le principe général de dénomination et numérotation des voies de la commune,
- **VALIDE** le nom attribué à la voie communale,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**ADOPTE** la dénomination suivante :

Rue de la Treille

11 POUR 0 CONTRE

## **PRESENTATION DES PROJETS POUR L'ANNEE 2023**

Monsieur le Maire présente les projets qui pourraient être réalisés sur l'année 2023 :

- Aménagement des entrées du bourg (liaison lotissement des Moulins jusqu'au Panier de Camille et finition de la liaison jusqu'à la salle polyvalente),
- Réhabilitation de la Mairie,
- Voirie Rue du Soleil Levant

## **DIVERS**

Ecole : L'inauguration de l'école est prévue le 30 septembre 2022 avec invitation de l'ensemble de la population

Manifestation : Congrès départemental des Pompiers le 10 septembre, au Château de l'Hermenault : prévoir des membres du Conseil pour servir le vin d'honneur

Organisation de la Joséphine le 02 Octobre prochain

**Le prochain Conseil aura lieu le 7 Septembre 2022 à 20h00**